

Paiement de la cotisation annuelle à la SFE

Vous êtes membre de la SFE et vous souhaitez régler votre cotisation de l'année en cours :

Sur la page d'accueil du site de la SFE, en haut à droite :

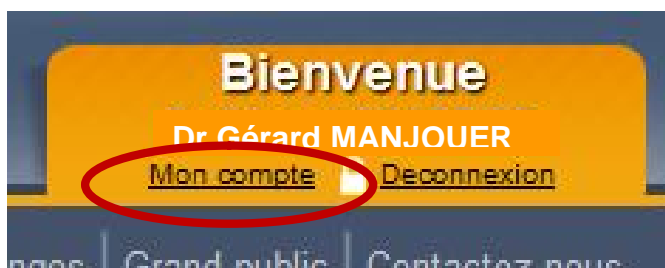
1 – Connectez-vous sur « Accès membres »

identifiant = votre adresse mail
+ votre mot de passe

Si le mot de passe est oublié, cliquez sur « **Mot de passe perdu** » et vous recevez un mail vous communiquant un nouveau MP



2 - Cliquez sur « Mon compte »



3 - Vous accédez à « Mon compte » et cliquez sur « Payer ma cotisation »



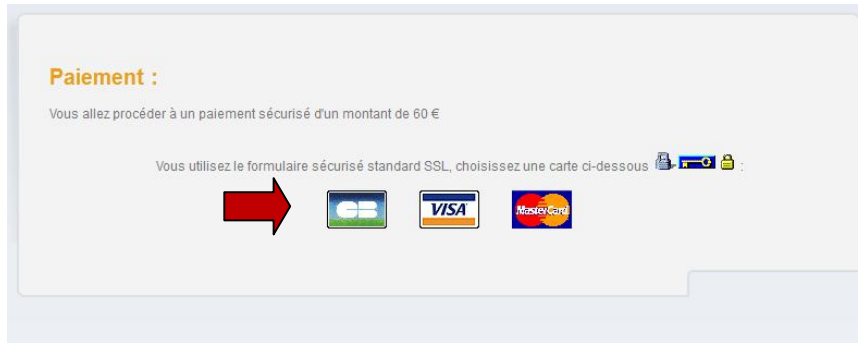
4 – Vous réglez votre cotisation par carte (à privilégier) ou par chèque / virement (à adresser au secrétariat de la SFE par courrier) :

Pour régler votre cotisation par carte :

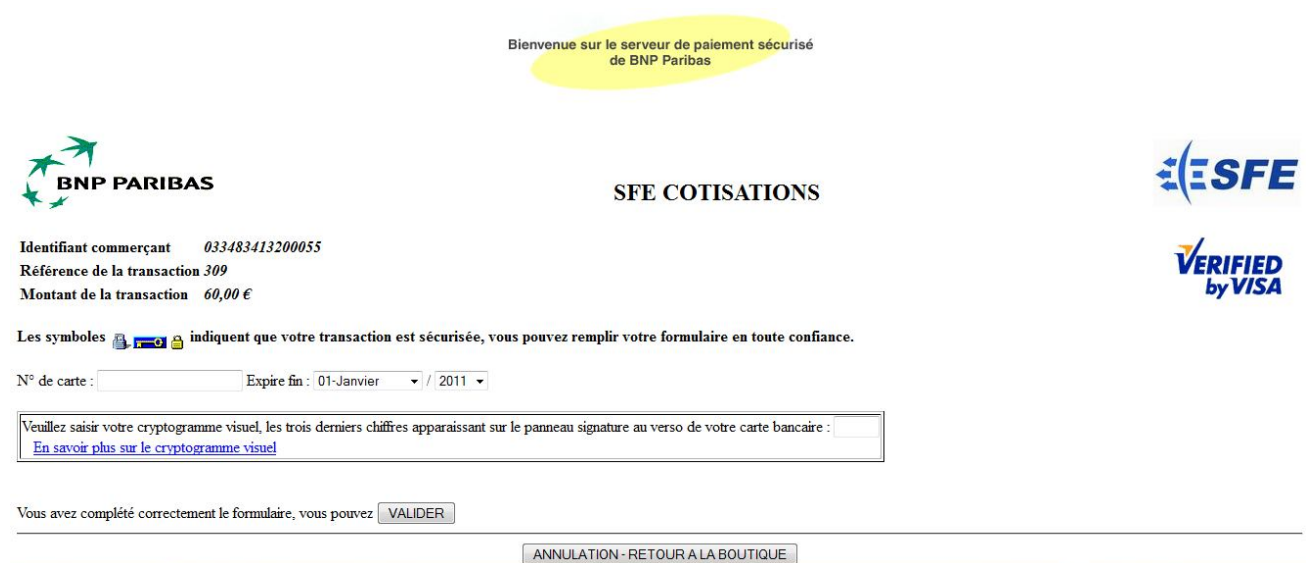
Cliquez sur « **je souhaite payer par carte bleue** » puis sur « **valider** » :



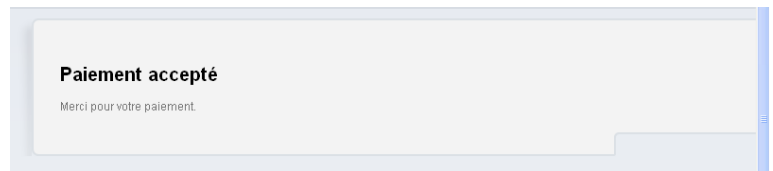
5 – Choisissez votre carte en cliquant dessus



puis suivez la procédure après vous être **muni de votre carte** et, pour certaines banques, de son **téléphone portable** pour recevoir un sms



6 - Une fois le paiement de la cotisation validé, apparait la page :



7 – Puis pour finir et revenir sur le site en accédant à toutes les fonctionnalités, vous vous déconnectez



puis vous vous re-connectez

